



LE MOT DU MAIRE



L'année 2016 est, comme vous le savez, l'année charnière du mi-mandat où nous devons faire le point sur les avancées des dossiers en cours prévus dans notre programme.

Après l'aménagement des sanitaires et du préau sur le stade, la restauration du mur du parc et la création du parking de la salle polyvalente, le début d'année a été marquée par deux grands événements importants pour la commune : la sortie d'un appel à projet pour un Foyer d'Accueil médicalisé de 40 places pour personnes avec autisme et une sollicitation de la société EQIOM pour accepter sur le territoire communal un projet de carrière sur des terrains privés pour y soustraire des sablons destinés à la construction dans la zone du Grand Paris.

Pour le projet de Foyer médicalisé, nous avons mobilisé tous les partenaires possibles avec la Fondation Léopold Bellan, porteur du projet, afin d'avoir le plus de chances possibles d'obtenir les faveurs de l'Agence Régionale de Santé, ce qui serait vraiment une excellente nouvelle pour la commune. Pour le second projet, après avoir reçu la société EQIOM, suivi l'exposé et débattu avec les interlocuteurs présents, le conseil municipal a voté contre ce projet de carrière au motif qu'il n'apporterait que très peu d'avantages à la commune en comparaison des nombreux inconvénients et désagréments subis.

Le projet d'aménagement du parc a lui aussi connu des rebondissements avec

le désistement des quelques personnes ayant réservé des terrains à l'aménageur TAM après avoir appris l'implantation de 10 logements sociaux. La société TAM a souhaité stopper son projet d'aménagement dans notre parc. La Fondation Bellan en avançant sur son projet a souhaité disposer de toute la surface nord ouest du parc pour y implanter le Foyer médicalisé avec ses annexes, ce qui est donc devenu possible.

La réunion publique du mardi 26 avril a réuni nombres de Fayssiennes et Fayssiens autour de sujets comme la révision du Plan Local d'Urbanisme et la pré-validation du P.A.D.D. (projet d'aménagement et de développement durable) conçu pour une prospective à 15 ans à partir du diagnostic de territoire.

Le lancement des visites de contrôle de bon fonctionnement des installations réhabilitées ou non des assainissements non collectifs a été présenté ce même jour ainsi que le point sur l'aménagement du parc et celui des travaux de voiries prévus rue de l'Eglise, rue des Roches, rue Grande (enlèvement des pavés), à l'entrée du stade et la restauration de la toiture de l'Eglise.

Vous trouverez des points d'actualité dans les comptes rendus des syndicats intercommunaux et des infos départementales à propos des nouveaux tarifs des transports.

L'animation du village toujours aussi diversifiée avec notamment un repas à thème organisé par ALA, la pétanque par l'association de chasse, le club des voitures anciennes le 8 mai, un concert, une pièce de théâtre et le lancement de « livres en liberté » par la commission des affaires culturelles.

Reste à nous réjouir d'avoir déjà 5 mariages à célébrer et d'avoir le plaisir de voir la plupart de ces jeunes couples s'installer durablement sur la commune. Félicitations à tous.

Autant d'informations que vous trouverez dans ce journal aux couleurs variées qui, nous l'espérons, saura vous satisfaire.

En vous souhaitant de bonnes vacances d'été, toute l'équipe municipale vous donne rendez-vous fin août pour le tournoi de foot !







INONDATIONS

Nous avons connu, comme chacun sait, une catastrophe sans précédent, une crue du Loing pire que celle de 1910. Un immense élan de solidarité s'est opéré au sein des communes sinistrées et d'autres, non touchées par les inondations. A Faÿ-lès-Nemours, nous avons déclenché le Plan Local de Sécurité (PCS) dans l'après-midi du mercredi 1^{er} juin pour accueillir les personnes sinistrées de Bagneaux dans notre salle communale. Les élus de Faÿ accompagnés des membres de l'association Loisirs-Amitié et des bénévoles venus spontanément offrir leur aide, ont accueilli une cinquantaine de Balnéolitains.

Des repas chauds ont été servis, des lits ont été prêtés par la Croix Rouge française et de nombreuses personnes sont venues déposer des couvertures, des vêtements, des produits de toilette, des lits de bébé, etc. et offrir la possibilité de prendre des douches.

Vous êtes nombreux dans cet élan de générosité à avoir proposé votre aide et ce fut une belle expérience humaine.

La secrétaire d'Etat, Madame Juliette Méadel, chargée de l'aide aux victimes auprès du Premier Ministre, accompagnée du Sénateur Vincent Eblé et de la Conseillère Régionale Roseline Sarkissian, sont venus à la rencontre des personnes hébergées à Faÿ pour affirmer l'engagement de l'Etat et le classement en zone de catastrophe naturelle de la vallée du Loing. Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-préfet, également présents, ont eux aussi visité Souppes-sur-Loing, Bagneaux et Faÿ-lès-Nemours.

Nous tenons à remercier vivement tous les bénévoles et Des repas chauds ont été servis, des lits ont été prêtés par la Croix Rouge française et de nombreuses personnes personnes sinistrées ayant, pour la plupart, tout perdu.

La coordination des actions de soutien et des aides matérielles avec les élus de Bagneaux a permis, dans une ambiance chaleureuse, de gagner en efficacité et d'assurer un service et une présence 24h/24 durant cinq jours.

Un très grand merci à tous ceux qui ont participé!

Christian PEUTOT.





SYNTHÈSES DES CONSEILS MUNICIPAUX

Rappel: les comptes rendus complets des conseils municipaux sont à disposition de tous. Vous pouvez les consulter en mairie (affichage règlementaire sous le préau de la mairie) ou sur le site officiel de la mairie : www.fay-les-nemours.fr

Séance du 23 février 2016

1- Demande de prorogation du Contrat rural auprès du Conseil Régional d'Ile-De-France et du Département de Seine-et-Marne par avenant

La commune a signé avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental le 10 octobre 2013 en vertu de la délibération n°CP 13 − 372 du 30 mai 2013, un contrat rural d'un montant de 645 680 €HT (soit 300 000 €HT de montant retenu plafonné par la Région et le Département) pour un montant subventionnable de 240 000 € comprenant les opérations suivantes :

- a) Aménagement de la nouvelle mairie
- b) Aménagement des locaux techniques
- c) Aménagement des abords de la mairie

Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 5 ans à compter de la signature du contrat, à ce jour :

- aucune opération n'a encore été réalisée ni débutée,
- l'appel d'offres lancé est infructueux car il manque trois lots importants
- les plis ont montré des coûts dépassant l'enveloppe estimée initialement.
- il y a lieu de relancer un appel d'offres en essayant de faire baisser les coûts.

Séance du 23 février 2016 (suite)

Il convient aujourd'hui de solliciter auprès du Département et de la Région un avenant afin de proroger d'un an le délai de réalisation du Contrat Rural.

- ⇒ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- Approuve la modification apportée au Contrat Rural
- Sollicite auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental un avenant au contrat rural tel que susvisé.

2- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la restauration des charpentes et des toitures de l'Eglise

Afin d'alléger les coûts importants restant à la charge de la commune pour les travaux de restauration de charpentes et couvertures de l'Eglise, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, demande une subvention au titre de la réserve parlementaire pour la restauration des charpentes et des toitures de l'Eglise.

3- Choix de l'imprimeur pour l'impression du bulletin municipal en couleurs

L'actuel bulletin municipal est imprimé semestriellement en deux couleurs sur du papier brillant.

La publication actuelle coûte 1033.90 € TTC pour 300 exemplaires.

Pour quasiment le même prix il y a possibilité de le faire imprimer en plusieurs couleurs.

⇒ Après examen des deux devis présentés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, choisit l'Imprimerie des Roches pour l'impression du journal communal en couleurs.





Séance du 21 mars 2016

1- Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) pour 2016

Les taux dans notre commune n'ont pas été augmentés depuis 1999.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les impôts communaux et fixe pour 2016, les taux comme suit :

Taxe d'Habitation: 6,27 %
Taxe Foncier Bâti: 17,20 %
Taxe Foncier Non Bâti: 39,88 %

2- Subventions communales accordées aux organismes privés pour 2016

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté la répartition des subventions ci-dessous :

Association Loisirs Amitié : 3 800 €

• Association d'Histoire et d'Archéologie de Faÿ : 250 €

• Association de chasse de Faÿ: 500 €

CLIC Soutien: 100 €
Croix Rouge: 200 €
Institut Curie: 150 €

Le Jeu de l'hôpital de Nemours : 200 €
Pays de Nemours Running trail : 50 €

Les restos du cœur : 300 €
U.S.N.S.P Roller skating : 30 €
U.S.N.S.P. Sport Adapté : 100 €

• Association Sport Galop 77 – Centre équestre : 200 €

• Association «un clic» Club photos : 50 €

3- Vote de la surface de la parcelle à vendre à la Fondation Léopold Bellan pour le projet dédié aux personnes autistes dans le Parc

La Fondation Léopold BELLAN, suite à la réalisation par le cabinet d'architectes du schéma d'aménagement du futur centre, a besoin d'une superficie plus importante que prévue. La construction d'un foyer d'accueil médicalisé pour personnes autistes occuperait donc les 10 387 m² initialement dédiés au projet ainsi que les lots 6 – 7 et 8 du plan de division du parc (1172 m² + 725 m² + 733 m² = 2 630 m²) soit une superficie totale de 13 017 m².

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de réserver la surface de 13 017 m² demandée par la Fondation Léopold BEL-LAN au vu de l'intérêt majeur que représente la viabilité du projet pour la commune.

4- Vote du prix de vente de la parcelle dédiée aux personnes autistes située dans le Parc

La Fondation Léopold BELLAN propose un prix de 200 000 €pour l'achat de la totalité de la parcelle au lieu des 400 000 €demandés pour une superficie de 13 017 m², soit 15 €du m² au lieu des 40 €évalués par les Domaines le 06/08/2012.

La Fondation justifie sa proposition en faisant état de la part importante des frais d'aménagement du site liés à la voirie, aux réseaux, etc. Frais estimés à 250 000 € Le Maire, pour information, présente au Conseil Municipal l'historique des coûts engagés par la commune pour l'achat et la mise en sécurité du site en regard des différentes ventes de bâtiments et terrains réalisées depuis la première acquisition.

DEPENSES	TOTAUX EN €	RECETTES	TOTAUX EN €
2 ^{ème} Achat du Parc	230 000		
1 ^{er} Achat du Parc (stade, salle polyvalente, Clos des Orchidées)	123 600		
Désamiantage	167 515	Subvention DGE	29 995
Démolition des bâtiments	376 740	Subvention DGE	29 995
		Vente des lots du Clos des Orchidées	
		Lot 4	71 657
		Lot 1	74 324
		Lot 5	76 221
		Lot 2	58 921
		Lot M. BOSC	150 000
L'examen du tableau montre une perte de 178 200 € perte qui serait compensée par la vente du terrain au prix de 200 000 € Ce qui n'entrainerait aucun déficit pour le budget communal.		Lot M. BORREGA	138 600
		Lot SCI PEPLUM 2	3 811
		Lot M. CANAL	40 396
		Lot M. LAMOULINE	15 245
		Lot SCI BAPTISTA	30 490
TOTAUX	897 855		719 655

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de vendre à la Fondation Léopold BELLAN les 13 017 m² au prix de 200 000 €avec l'espoir que cet effort financier important facilitera le montage du projet.

5- Vote de principe sur l'implantation d'une ferme pédagogique dans le Parc dans le cadre du projet avec la Fondation Léopold Bellan

La Fondation Léopold BELLAN a souhaité qu'une ferme pédagogique soit proposée aux patients du Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes autistes, comme aux personnes extérieures du centre permettant de créer un lieu social pour les patients.

Mme Laétitia BAILLY, ex directrice de FERMENBUL de St-Fargeau-Ponthierry, responsable de l'association ANIMA'LIENS (animations pédagogiques et médiation par l'animal) a rédigé un dossier détaillé présentant à la fois son projet pédagogique en direction des personnes autistes, la description de son parc animalier (petits équidés, caprins, ovins, volailles, rongeurs...) ainsi que les conditions matérielles et financières dans lesquelles elle pourrait rendre son projet viable.

Si le projet global voit le jour, une convention détaillée sera établie et examinée le moment venu par le Conseil Municipal.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le principe de l'implantation d'une ferme pédagogique dans le Parc en lien avec l'implantation du foyer d'accueil médicalisé de la Fondation Léopold BELLAN.

6- Vote concernant le projet de carrière privé sur le territoire de la commune

Bien que la société EQIOM n'ait pas saisi officiellement le Conseil, le Maire, étant donné l'engagement de la commune dans la révision de son PLU (Plan Local d'Urbanisme) a souhaité que le Conseil Municipal donne un avis officiel sur l'inscription de ce projet au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Vu que l'exploitation se situerait à moins de 800 mètres des premières habitations,

Vu que l'extraction dans un terrain avec présence de roches pourrait engendrer des tirs de mines en proximité des habitations avec les risques inhérents,

Vu que la durée minimale d'exploitation serait de 30 ans, Vu que les transports de matériaux génereraient environ 50 camions/jour avec une sortie sur la Route Départementale RD403 E,

Vu que le projet ne créerait que 2 emplois,

⇒ Vu les différents points mentionnés ci-dessus et malgré l'évocation d'un possible mécénat concernant la rénovation de la toiture de l'Eglise, les Conseillers municipaux, à l'exception de M. Guillaume CHANTEREAU intéressé dans l'affaire (il est sorti de la salle et n'a pas participé au vote), après en avoir délibéré, vote à la majorité (9 voix contre) contre l'inscription de ce projet au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Rural).

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2016

Après une année 2015 où nous avons réalisé 100% de nos investissements prévus, avec la réfection du mur du parc pour 100 000 € le parking de la salle polyvalente pour 100 000 € et le préau et sanitaires au stade pour 50 000 € nous avons fait le choix pour 2016 de faire une pause afin de renouveler notre capacité d'investissement en vue de la réfection du toit de notre Eglise.

Le budget qui est présenté ci-dessous, est en suréquilibre en fonctionnement de 738 266 €et ce, malgré un transfert de 155 000 €de la section de fonctionnement vers la section investissement.

Nous avons décidé de stopper pour 2016 les projets dans le parc et d'attendre courant 2016 la décision de l'ARS

pour le choix de l'implantation d'un foyer d'accueil médicalisé pour personnes autistes.

Nous avons fait appel à une ligne de trésorerie de 200 000 € en 2015 à un taux de 0,74% sur 3 ans ce qui nous permet de combler l'absence de subvention pour le mur et le préau. Le montant des intérêts s'élève à 2000 €

Les taux actuels et notre capacité de remboursement, nous ont permis de lisser l'investissement sur 3 ans sans altérer les finances de la commune.

Le budget se veut prudent et démontre la volonté de l'équipe en place de gérer sur le long terme, des projets qui sont nombreux pour une petite commune comme la nôtre.

Christian PEUTOT

FINANCES

SECTION FONCTIONNEMENT EN SUREOUILIBRE

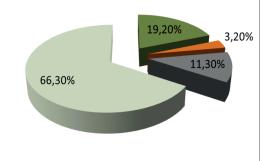
Budget excédentaire : 738 266 €

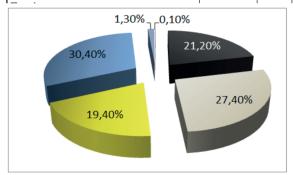
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Euros)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Euros)

Impôts directs et taxes (73)	240 291	19,2%
Dotations et subventions Etat (74)	40 000,97	3,2%
Autres produits divers (75)	141143	11,3%
Produits de services (70)	0	0%
Produits exceptionnels (77)	0	0%
Résultat reporté (002)	828 476,03	66,3%
Total	511 645	100%

Charges à caractère général (011)	108700	21,2%
Charges de personnel (012)	140 000	27,4%
Charges gestion courante (65)	99 130,20	19,4%
Dépenses imprévues (022)	0	0%
Virement section investissement (023)	155 517,80	30,4%
Dotation amortissement (042)	0	0%
Atténuation de produits (014)	7000	1,3%
Charges financières (66)	1297	0,1%



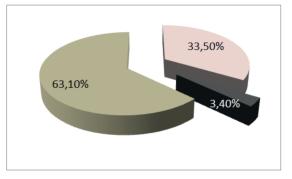


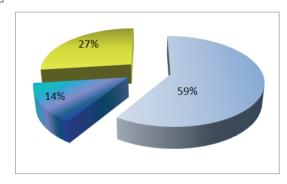
RECETTES D' INVESTISSEMENTS (EUROS)

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (Euros)

Excédent d'investissement reporté	82 527,20	33,5%
Dotations-Excédant Fonctionnement (10)	8330	3,4%
Subventions (13)	0	0%
Virement de la section fonctionnement (021)	155 517,80	63,1%
Produits des cessions (024)	0	0%
Amortissements frais d'études (040)	0	0%
Total	246 375	100%

0	0%
0	0%
145 200	59%
35 000	14%
66175	27%
246 375	100%
	35 000 66175





AMÉNAGEMENT DU PARC

Comme présenté en réunion publique au mois d'avril, l'aménagement prévu a été quelque peu bouleversé par rapport à celui qui était initialement prévu.

Suite au discours des vœux, deux des trois acquéreurs potentiels du projet de lotissement se sont désistés du fait de l'annonce du projet de 10 logements sociaux en contre-bas.

L'aménageur s'est donc retiré au moment où la Fondation Léopold Bellan a souhaité étendre son projet à toute la partie nord-ouest du parc.

Le conseil municipal a donc préféré attendre la réponse de l'appel à projet pour envisager un quelconque autre aménagement... Le projet avec l'office HLM du Val de Loing a donc été stoppé.

Le projet de création d'un nouveau quartier porté par TAM est abandonné au profit de celui du Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes avec autisme dont le dossier de réponse à l'ap-

pel d'offre a été déposé à l'ARS le 27 avril dernier par la Fondation Léopold Bellan. L'ARS et le département devront choisir entre toutes les réponses avant la fin 2016.

Le dossier de 300 pages a été constitué par Monsieur Charron de la Fondation avec l'aide de la commune pour déterminer les points forts du territoire, prendre les contacts sur place avec tous les partenaires de santé comme le pôle psychiatrique de l'hôpital de Nemours dirigé par Monsieur Fraslin, l'élue référente à Nemours , Madame Rinaudo, en charge de la maison de santé intercommunale. Monsieur Charron a également visité 6 foyers médicalisés en Ile-de-France et a rencontré le docteur SARAVAN, spécialiste de la somatisation chez les personnes aux troubles autistiques. Défi-autisme, une association incontournable en Seine-et-Marne a participé à la rédaction du dossier, l'I.M.E. E.C.L.A.I.R. (Education Comportementale et Ludique vers l'Autisme et l'Intégration Réussie) a souhaité édifier un partenariat avec la fondation, et AURA 77 (autisme réseau associatif), un réseau de santé au services des familles financé par l'ARS a souhaité soutenir le projet.

J'ai obtenu de nombreux soutiens politiques (de toute obédience), associatifs et parentaux.

D'autres partenaires connus par mes fonctions de vice-président chargé du développement du tourisme comme le Tacot des lacs et un musher proposant des parcours en chiens de traineau sur pistes avec un kart adapté, sont prêts à adhérer au projet.

Une commission d'éducation à la vie citoyenne pourrait permettre aux résidents de se familiariser à la vie du village...
Notons aussi qu'une ferme pédagogique pourrait prendre vie dans le parc en contre-bas du foyer médicalisé où l'on proposerait de la médiation par l'approche des animaux aux résidents. De l'équithérapie a été proposée par Madame Caroline Lesèvre du centre équestre de Faÿ et des jardins thérapeutiques permettraient aux adultes avec autisme de pouvoir apprendre à cultiver.

Christian PEUTOT

RÉUNION PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2016

Le 26 avril à la salle polyvalente, étaient réunis l'ensemble des habitants intéressés par la révision du PLU et aussi par l'aménagement du Parc, les travaux de voirie ainsi que le lancement des visites de bon fonctionnement de toutes les installations d'assainissement non collectif.

Une quarantaine de personnes est venue écouter la justification de la révision de notre document d'urbanisme et prendre connaissance du projet provisoire d'aménagement de développement durable présenté par Madame Charline Lefèvre et Monsieur Clément Charpentier du cabinet ECMO.

Nous sommes ensuite revenus sur divers sujets d'actualité comme le dossier de réponse de la Fondation Léopold BELLAN à l'appel à projet lancé le 5 janvier dernier par l'ARS pour établir un foyer d'accueil médicalisé de 40 places créant 60 emplois, les travaux de voirie de sécurisation rue des Roches à l'étude, ceux de la rue Grande avec la création de plateaux surélevés à la place des quatre zones pavées et l'aménagement de l'entrée du stade.

Après chacun des sujets les habitants présents ont pu échanger, questionner et débattre.

Nous remercions toutes les personnes ayant assisté à la réunion montrant par leur présence l'intérêt qu'ils portent aux divers dossiers communaux.





RÉVISION DU PLU

I- PHASE DE DIAGNOSTIC

3 réunions ont été organisées pour cette 1ère phase :

- Un atelier de rencontre avec la profession agricole.
- Une réunion pour synthétiser le diagnostic communal lors d'une réunion plénière avec les Personnes Publiques Associées.
- Une réunion pour définir les enjeux du territoire communal afin d'établir le projet de territoire.

II- PHASE D'ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

Le projet communal (PADD) tient compte des conclusions du diagnostic et des enjeux identifiés.

Il correspond au projet de la commune pour les 15 ans à venir en matière de développement démographique, d'équipements publics, de transports, d'activités économiques.

Depuis le Grenelle, il doit :

- fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace.
- lutter contre l'étalement urbain.
- définir des orientations de préservation ou de remise en état des continuités écologiques.

Pour formaliser le PADD, 5 axes d'action principaux ont été retenus par la commune.

Bureau d'urbanisme et d'infrastructures Les espaces naturels et les paysages La croissance de la population Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Faÿ-lès-Nemours La qualité du cadre de vie fayssien Activité économique et la fonctionnalité agricole Le patrimoine du village et la qualité architecturale

III - LES PLANS DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation qui expriment des principes d'aménagement en terme de compatibilité.

Les annexes : plan des servitudes, annexes sanitaires, etc...

Une vingtaine de réunions sont nécessaires pour élaborer ce document. Voici le planning général

Cabinet ECMO et Christian PEUTOT

	Objet	Etat d'avancement
PHASE 1 Diagnostic du territoire	Prescription du PLU Etat initial de la commune Diagnostic et enjeux	⇒ Prescription le XX Novembre 2015 ⇒ Juin 2014 /Mars 2015
PHASE 2 Elaboration du PADD	PADD. Débat au sein du Conseil Municipal au moins deux	⇒ A partir de Mars 2016 A venir :
	mois avant l'arrêt du projet	Courant Mai
PHASE 3 Traductions	Etude du zonage et du règlement	Avril 2016
réglementaires (Règlement, zonage et OAP)	Présentation du projet avant arrêt aux PPA + saisine de la CDCEA	2016
PHASE 4	Arrêt du projet	2 ^e semestre 2016
Phase administrative	Etude des avis Enquête publique	2 ^e semestre 2016 1 ^{er} semestre 2017
	Approbation par le conseil municipal	1 ^{er} semestre 2017



Bureau d'urbanisme et d'infrastructures

TRAVAUX DE VOIRIES

ÉTUDE DE LA CIRCULATION RUE DES ROCHES

L'agence routière territoriale (A.R.T. ex D.D.E.) a souhaité procéder à un comptage de véhicules et des relevés de vitesse pour nous aider à trouver une solution pérenne aux excès de vitesse dans cette rue qui a une déclivité de plus de 6%, des virages et une extrême étroitesse. Le dispositif adéquat a été posé le 7 avril dernier pendant une semaine complète.

L'analyse des résultats révèle une fréquentation moyenne de 300 véhicules/ jour sur 10 heures soit un véhicule toutes les 2 minutes avec une moyenne de 42 km/h, ce qui est au-delà de la vitesse réglementée à 30 km/h.

Un aménagement adapté a été proposé par les services de l'A.R.T. à la commune : l'installation d'une « écluse » en bas de la côte avec pose d'un coussin berlinois et, au-dessus, après le virage à mi-côte, pose d'un autre coussin berlinois mais sans «écluse ».

Une réunion avec les habitants sera organisée sur place afin de valider cette solution ensemble.

RUE DE L'ÉGLISE

Après avoir été conseillés par l'A.R.T., nous envisageons d'aménager le terre-plein central au carrefour de la rue de l'Eglise et de la Route de Bougligny afin d'y réaliser un giratoire pour éviter les face à face dangereux.

Voici un plan de l'aménagement présenté en réunion publique le 26 avril

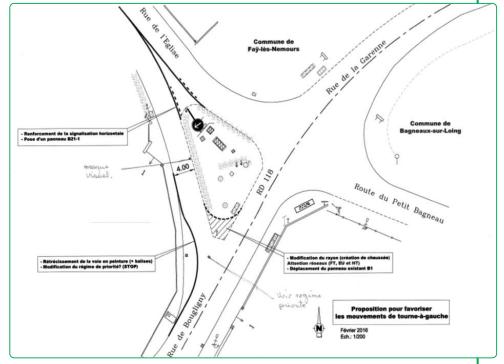
CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE

Nous avons relancé le contrat triennal prévu en se focalisant sur

- l'enlèvement des 4 zones pavées rue Grande au profit de 2 plateaux surélevés avec passage piétons.
- l'aménagement et l'assainissement de l'entrée du stade.

Ce contrat sera déposé en juin prochain auprès des services départementaux pour passer en commission de décembre. Les travaux devraient se faire courant 2017.

Christian PEUTOT



LE SPANC : Contrôles périodiques réglementaires

Depuis le mois de mai 2016 nous avons mis en place avec l'aide de Mme POMMIER, consultant ACCESS, une base de données permettant la gestion complète des installations ANC (neuves, réhabilitées ou anciennes répondant ou non aux normes actuelles).

Cette application nous permet de respecter les règles définies dans la loi GRENELLE 2 concernant les contrôles périodiques réglementaires.

Rappel de la réglementation

⇒ Sur le plan de la fréquence

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 rend ces contrôles obligatoires pour toutes les installations ANC avec une fréquence n'excédant pas 10 ans.

Pour la commune de Faÿ-lès-Nemours la fréquence de contrôle a été fixée par délibération du Conseil Municipal à 5 ans.

⇒ Sur le plan du contenu de ces contrôles

Cette même loi Grenelle 2 fixe les principaux points de vérifica-

• Identification du propriétaire (et du locataire le cas échéant)

- Les caractéristiques de l'habitation
- Le descriptif des installations (collecte des eaux usées, prétraitement, traitement...)
- Mesure des boues
- Fréquence des entretiens
- Conseils d'entretien

Mise en place sur la commune de FAŸ-lès-NEMOURS

Un document vous informant de l'obligation d'effectuer un contrôle périodique sur votre installation ANC sera émis par la mairie afin de prendre rendez-vous pour réaliser ce contrôle. Les agents communaux qui procèderont à ces contrôles, M. Dominique MONNERIE et M. Joël RICHARD, ont été formés par un organisme compétent et sont équipés du matériel réglementaire.

A l'issue du contrôle vous recevrez un document synthétique mentionnant l'ensemble des informations recueillies. Cette prestation vous sera facturée 45 €par la mairie.

.../...

LE SPANC : Contrôles périodiques réglementaires

Cas particulier des micro-stations: ces installations nécessitent un contrat d'entretien spécifique (une ou deux interventions annuelles) établi entre le propriétaire et un professionnel spécialisé. Dans ce cadre, le contrôle périodique réglementaire se limitera à la vérification de l'existence du contrat d'entretien et à la bonne réalisation des visites annuelles.

Vidanges groupées

Nous vous rappelons qu'il existe, pour les habitants de Faÿ-lès-Nemours, une possibilité de bénéficier de tarif préférentiel (174 €par vidange) en s'inscrivant auprès de la St Michel BOBEAU au 02 38 95 87 95 pour participer aux vidanges groupées semestrielles (Avril et Octobre).

Ce n'est nullement une obligation, chacun peut choisir comme il l'entend.

La Société Michel BOBEAU est agréée et conventionnée par la station d'épuration de Chalette-sur-Loing pour la mise en traitement du produit des vidanges.

Jacky LEBŒUF, en charge du dossier pour la commune

Les activités du SMEP...

Le Syndicat Mixte d'Études et de Programmation Nemours Gâtinais, créé par arrêté préfectoral du 29 novembre 1991, regroupe la communauté de communes du Pays de Nemours et la communauté de communes Gâtinais Val de Loing (32 communes au total)



Le SMEP doit permettre de mener des études d'urbanisme à l'échelle du bassin de vie de Nemours, notamment l'élaboration du Schéma Directeur de Nemours-Gâtinais en 1996 et à sa révision partielle en 2000, et l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur le périmètre du SMEP (Les SCOT définissent les objectifs et les moyens de les atteindre, des politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement pour l'habitat, le développement économique, les loisirs, les déplacements, la circulation automobile, l'environnement etc.)

Lors de ses dernières réunions, les 9 et 23 mars dernier, les membres du SMEP ont adopté le compte administratif et le compte de gestion 2015, ainsi que le budget primitif 2016. Le budget 2016 a été voté à la majorité à l'exception d'une voix

Dans les recettes de la section de fonctionnement du budget, le syndical a redescendu la participation des communautés de communes à $0.40 \in$ / habitant (contre $0.50 \in$ / habitant en 2015)

La participation de la commune de Faÿ pour 2016 s'élève à 195.60 €(pour 489 habitants).

Dans les dépenses de fonctionnement, il a été notamment prévu de remettre en fonction l'indemnité annuelle du Président du syndicat, à hauteur de 6 500 €

Aucun investissement n'a été prévu pour 2016.

Par ailleurs, le projet de déplacement avec extension du supermarché sous enseigne Aldi au centre du quartier de Saint-Martin à Nemours a fait l'objet d'un avis favorable en séance du 25/11/15. Le Président y a représenté le SMEP.

Peggy LINOIS-DEBUT, déléguée au syndicat pour la commune

PROJET DE CARRIÈRE

La société EQIOM a souhaité me rencontrer pour un projet de carrière au-dessus de Laveaux, plusieurs entrevues ont eu lieu ainsi qu'une présentation au conseil municipal le 22 février dernier.

Ce projet est induit par le développement de la construction dans le cadre du Grand Paris et de ses importants besoins en matériaux. La société EQIOM qui fait partie du groupe Irlandais CRH exploite déjà des matières premières dans l'Aube (Bayel) et dans la Nièvre (Saint-Eloi).

Le site de Faÿ serait une extraction complémentaire qui apporterait des « sablons dits de Fontainebleau ».

En effet, Faÿ-lès-Nemours se trouve à la limite de la zone 109 dédiée uniquement à l'exploitation de sable pour les verreries et donc inaccessible.

Cette entreprise souhaiterait ouvrir cette carrière sur une durée de 30 ans, sur 30 hectares. Les emplois générés seraient au maximum de 2 et l'exploitation d'une telle carrière nécessiterait des tirs de mines au moins une fois par an pour éclater les blocs de

grès découverts et ce, à 800 mètres seulement des habitations. Environ 25 camions/ jour se déplaceraient jusqu'à Saint-Pierre-lès-Nemours ou à Nemours (soit 50 allers et retours) pour décharger leur contenu sur des barges et continuer par transport fluvial jusqu'à Paris. Une voirie serait créée entre la carrière et la D403.

Après le débat qui a suivi la présentation du projet, le Conseil Municipal de Faÿ s'est opposé à l'unanimité à la création de cette carrière lors de sa séance du 21 mars dernier.

La société EQIOM a rencontré également les communes avoisinantes afin de faire glisser le projet sur des zones proches. Nous espérons que ce projet ne verra pas le jour dans une ou plusieurs communes limitrophes, car il générerait d'importantes nuisances, et si toutefois, une administration supérieure désire nous l'imposer, nous refuserons.

Comptez sur notre détermination!

SYNDICAT DES TRANSPORTS

Compte rendu de la réunion du 1er avril 2016 dont l'ordre du jour était :

- La fixation des contributions des communes
- Le vote du budget 2016
- Restructuration de la gare de NEMOURS SAINT-PIERRE

FIXATION de LA CONTRIBUTION DES COMMUNES

La contribution versée au syndicat a été revue à la baisse passant de 3,47 €à 3 € par an et par habitant.

La contribution versée au STILL est restée au même taux 7,22 €par an et par habitant.

Les contributions supplémentaires pour les communes bénéficiant des transports urbains restent inchangées à 8,43 €par an et par habitant pour DARVAULT et SOUPPES/LOING et 16,61€par an et par habitant pour BAGNEAUX/LOING, MONCOURT-FROMONVILLE, NEMOURS et SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS.

BUDGET 2016 DU SYNDICAT DES TRANSPORTS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	1 319 278,00 €
Charges de personnel	140 310,00 €
Dépenses imprévues	19 470,89 €
Virement aux investissements	80 000,00 €
Charges de gestion courante	27 050,00 €
Opérations d'ordre	4 335,00 €
Charges financières	10 116,11 €
Charges exceptionnelles	2 100,00 €
	1 602 660,00 €

RECETTES		
Excèdent antérieur	250 908,00 €	
Dotations	1 329 751,22 €	
Autres produits	22 000,43 €	
	1 602 659,65 €	

INVESTISSEMENTS

DEPENSES	
remboursements d'emprunts	35 000,00 €
Concessions	4 000,00 €
Materiel informatique	1 001,00 €
Immobilisation (Création couloir de BUS rue E,DAILLY	302 329,00 €
	342 330,00 €

RECETTES	
Excédent	
d'investissement	107 951,76 €
Vir, section	
investissement	80 000,00 €
FCTVA	3 766,24 €
Subvention STIF	146 277,00 €
Concessions	1 950,00 €
Amortissements	2 385,00 €
	342 330,00 €

Compte tenu de ces tarifs le montant de la contribution pour FAŸ-LES-NEMOURS se situe à 4997,58 € par an.

RESTRUCTURATION DE LA GARE SNCF de NEMOURS SAINT-PIERRE

Madame la Présidente informe l'Assemblée qu'elle a organisé une réunion relative à la restructuration de la gare de Nemours-Saint-Pierre, avec la suppression des passages à niveau et le réaménagement de la gare routière et du parking voitures.

Les partenaires financiers étaient présents, notamment le STIF, le Département et les services de l'Etat.

Les études sont relancées par la SNCF sur la suppression des passages à niveau, avec la création d'un passage souterrain tout gabarit, l'extension du parking (à étages) et de la gare routière.

La Présidente informe que les études seront portées par la Communauté de Communes du Pays de Nemours, afin d'élaborer les schémas et les financements nécessaires.

Le Syndicat de Transports du Sud Seine-et-Marne sera associé au projet.

Jacky LEBŒUF, délégué au syndicat pour la commune



SYNDICAT DES COLLÈGES

Suite à la réunion du comité syndical du 8 mars2016, il a été décidé d'appliquer à partir du 1er mai 2016 le tarif suivant pour la piscine Tournesol,

A savoir:

- ADULTES A PARTIR DE 16 ANS
- Ticket individuel: 2.30 euros
- Carnet de 10 tickets : 12,50 euros
- ENFANTS DE 3 ANS A 15 ANS REVOLUS Les prix restent inchangés pour l'année 2016
- Ticket individuel: 1,30 euro
- Carnet de 10 tickets : 6,30 euros

Le prix de la leçon individuelle passe à 13,00 euros.



Nous vous rappelons que la carte pour la piscine est à demander à la mairie.

Éric MOREAU, délégué au syndicat pour la commune

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉLUS DE COURSE À PIED

J'ai eu le plaisir et la fierté de représenter la commune le 16 avril dernier, à l'occasion du Championnat de France des Élus 2016 de course à pied, qui se déroulait à Villemanoche dans le département voisin de l'Yonne. Une épreuve ouverte à tous les élus, des conseillers municipaux aux sénateurs. Une petite centaine de compétiteurs étaient inscrits sur l'ensemble des catégories.

La course, sur un circuit de 3.340 km, à parcourir 3 fois, comportait des dénivelés assez importants et une bonne côte dans une des ruelles du village! Malgré un ciel très menaçant, le terrain était sec et praticable et le départ a été donné à 10h00 précises.

Très vite deux coureuses, licenciées et habituées des compétitions, se sont détachées. Une 3ème concurrente, également habituée aux courses marathon, était devant moi. Après un premier tour de circuit, celle-ci a dû faire une pause de quelques minutes pendant la course, ce qui m'a permis de lui ravir la 3ème place, et de la tenir jusqu'au bout!

Presque 10 km, en un peu moins de 54 minutes, pour une médaille de bronze.

Le championnat était par ailleurs parrainé par une figure emblématique du cyclisme dans l'Yonne et cycliste du Tour de France dans les années 60 : Raymond Riotte, des mains de qui j'ai eu le plaisir de recevoir la coupe et la médaille (car les championnats de France de VTT des Élus se déroulaient en parallèle des championnats de course à pied).

Et la Seine-et-Marne fut bien représentée lors de cette journée, puisque Fabrice Veillard, 2^{ème} adjoint au Maire de Treuzy-Levelay, a quant à lui, remporté la médaille d'or du championnat hommes en course à pied.

Ce fut une belle journée et très belle expérience pour une 1^{ère} participation. L'édition 2017 aura lieu à Vittel, où j'irai sans doute, défendre les couleurs de Faÿ et ma 3^{ème} place!

Peggy LINOIS-DEBUT



8

Journée INTER-RAM 77

Réseau d'assistants maternels 77 à Faÿ-lès-Nemours

A cause des inondations ayant rendu la salle du Trocadéro à Bagneaux inutilisable, l'Inter-RAM organisé par la Caisse d'Allocations Familiales 77

(CAF77) s'est réuni dans la salle communale de Faÿ-lès-Nemours lundi 13 juin de 9h à 16h.

Monsieur Claude Jamet, premier vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Nemours chargé de la petite Enfance devait accueillir, dans sa commune, les assistantes maternelles pour une journée complète de formation et d'échanges encadrée par les personnes ressources de la CAF77.

Les dégâts causés par les inondations ne le permettaient pas.

Au cours de la journée les points suivants ont été abordés :

- L'accueil et la présentation des nouvelles assistantes maternelles
- Les activités administratives
- La présentation des missions de l'association ALISE, et l'intervention d'une psychologue à propos de la communication avec les parents.

Repas

- Le partage d'expériences, actualités....
- Les Informations de la caisse d'allocations familiales
- Les informations départementales : intervention de Mme Prost.
- Les questions diverses.





DISPOSITIF "À TOI DE JOUER"

Le mercredi 20 juillet, au stade de Faÿ-lès-Nemours, il y aura une multitude d'activités sportives pour les jeunes de 7 à 17 ans. En effet le Conseil Départemental 77, comme le Conseil Général le faisait déjà, propose **gratuitement** pour les jeunes de 5 à 17 ans des communes en intercommunalité, des activités comme le Basket-ball, le Handball, le kick-boxing, le Judo, le Football, le Tennis, le Kin-ball...

Les activités sont dispensées par des éducateurs brevetés de l'Etat en lien avec les fédérations de chaque sport. Les structures gonflables, comme tous les autres matériels, sont apportées sur le site afin de rendre possible des activités jusque-là non pratiquées sur la commune.

Il suffira de venir le matin vers 9h au stade muni de son pique-nique. Les repas seront pris sous le préau.

Cela ne demande aucune inscription préalable. Nous accueillerons les jeunes d'autres communes comme Ormesson, Châtenoy, Chevrainvilliers, Garentreville.

Le vendredi 20 juillet, tous les jeunes volontaires pourront tous se rassembler au stade intercommunal sur la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours pour passer la journée avec tous les jeunes de la communauté de communes et partager les activités mises en place par le Conseil Départemental 77.

Christian PEUTOT





Trophée s ZÉRO PHYT'Eau

Depuis 2011, la commune a fait le choix de ne plus utiliser de produits phytopharmaceutiques pour le désherbage des espaces publics. Les agents ont accepté ce principe et utilisent d'autres moyens, parfois plus physiques, pour enlever les mauvaises herbes comme la binette, le paillis...

Dans un village rural comme le nôtre, la présence d'herbes sauvages sur les bas-côtés et les chemins n'est pas anachronique. Les semis de fleurs des champs apportent également une jolie note colorée à certains endroits.

Le jeudi 23 juin dernier, à Thomery, la Vice-Présidente au Conseil Départemental, Madame Isoline Millot, a remis à la commune de Faÿ-lès-Nemours le prix ZERO PHYT'EAU pour ses actions contre la pollution de l'eau par les pesticides.

Quand on sait qu'une cuillère à café de glyphosate peut polluer jusqu'à 10 km de cours d'eau, toute l'équipe municipale encourage l'ensemble des habitants à traiter avec un dosage parcimonieux voire à ne plus utiliser du tout certains produits très dangereux.

Je terminerai sur une citation d'Antoine de Saint-Exupéry : "On n'hérite pas la terre de nos ancêtres, on l'emprunte à nos enfants" Christian PEUTOT



INFOS VILLAGEOISES

ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

Le 24 janvier 2016 s'est déroulée notre assemblée générale.

- adoption à l'unanimité des bilans des activités et du budget.
- nous avons fixé le montant de la cotisation d'adhésion à l'association pour 2017 à l'identique de 2016, c'est-à-dire 12 €
- Baptiste BRUN, a présenté sa candidature pour faire partie du bureau.

Les membres du bureau sont :

- Présidente : Sophie BORREGA
- Vice-présidente : Reine DUVAL
- Secrétaire : Francine JOANNY
- Secrétaire- adjointe : Josette BOER
- Trésorière : Nicole BRINAS

Céline MIRANDA, Françoise DENIS, Claudie BRUN, Maxime BRUN, Baptiste BRUN, Jean-Manuel BORREGA, Pierre JAMAULT, Michel DUVAL, Carole DEROUBAIX.

Soirée du 14 mars 2016

Ambiance sympathique et chaleureuse au cours de cette soirée dansante, précédée d'une bonne choucroute.

27 mai 2016, Fête du voisinage

Pour la 1ère fois elle a eu lieu sous le préau du stade. Le temps clément a permis que cette animation avec le concours

de la municipalité se déroule dans une ambiance conviviale, chacun ayant apporté et partagé ses préparations culinaires très appréciées des uns et des autres.

A noter sur vos agendas:

>> 9 juillet 2016 : Bal champêtre sous le préau du stade

> 11 septembre 2016 : Brocante

>> 25 septembre 2016 : Virades de l'espoir, contre la mucoviscidose

> 19 novembre 2016 : Soirée dansante

>> 4 décembre 2016 : Arbre de Noël

>> 11 décembre 2016 : Cyclocross départemental

Et toujours nos activités qui se déroulent dans la petite salle Allée du Parc

le jeudi à partir de 14 h, jeux, déco...

Le mardi et le vendredi, marche à pied, rendez-vous 9 h parking de la Mairie.

Reine DUVAL, vice-présidente de l'association





PANIQUE AU MINISTÈRE!...

Dimanche 7 février la troupe «Les Polykandres » nous a offert un excellent moment de détente avec la représentation de la pièce « PANIQUE AU MINISTERE ». Une célèbre comédie aux nombreux rebondissements qui déclenchent le rire et offrent une joyeuse parodie de l'administration et des situations amoureuses. Le jeune « homme de ménage », séduit par les avances de la chef de cabinet de 20 ans son aînée, dont la présence sur scène est quasi permanente dans des tenues et des circonstances des plus cocasses, nous a vivement réjouis. Ce rôle est tenu par Dimitri Moreau, un étudiant faÿssien qui nous a étonnés et conquis par ses talents de comédien amateur. Bravo Dimitri, nous avons tous été bluffés par ta prestation ! Merci à l'ensemble de la troupe de nous avoir offert un beau moment de divertissement. Bravo à tous, au plaisir de vous retrouver avec un nouveau programme.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU





INFOS VILLAGEOISES

LES SEVENTIES!...

Le week-end du 11/12 mars nous avons eu le plaisir de recevoir la Chorale CROQU'NOTES, dirigée par Fabienne Caumont, dans la salle polyvalente. Le groupe a pu y mener ses répétitions dans de bonnes conditions et nous offrir un superbe concert le dimanche après-midi en clôture de son weekend de travail. La vingtaine de choristes arborant les tenues colorées illustrant bien le thème du programme nous a entraînés dans un « Retour aux 70'S » avec des titres que de nombreux spectateurs reprenaient en chœur. Un très agréable moment partagé qui s'est conclu par un pot amical offert par la chorale. Félicitations et remerciements à tous les choristes.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

RAMASSAGE DES DÉCHETS

Samedi 19 mars, pour la 4ème année consécutive, l'association de chasse de Faÿ avec l'aide du SMETOM et le soutien de la mairie, a rassemblé un groupe de volontaires prêts à rendre propres les chemins et les bois communaux. La collecte a été moins importante que l'an dernier ce qui laisse espérer une amélioration des comportements. Nous avons néanmoins encore la désagréable surprise de découvrir des dépôts sauvages mais les citoyens se mobilisent et n'hésitent plus à signaler, photos à l'appui, les actes d'incivilité dont ils sont témoins. La matinée s'est déroulée dans une bonne ambiance et terminée par le partage d'un casse-croûte pour le réconfort.

Un grand merci à tous ceux, petits et grands, qui se sont mobilisés pour ce ramassage.







LA CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES

Dimanche 27 mars la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques a rassemblé, malgré une météo peu clémente, des enfants ravis de courir dans les bois qui entourent le stade à la recherche des œufs éparpillés le matin par les élus présents.

Un moment convivial qui s'est terminé par le verre de l'amitié bien à l'abri sous le préau.

AVEC LES CLOWNS...

Samedi 9 avril la troupe « LES SPONTANES » a donné un spectacle tonique et réjouissant alternant, avec autant d'aisance et de créativité, des scènes préparées et des improvisations. Le public a été conquis par ces clowns joyeux et inventifs qui, par petits groupes, improvisent à partir d'un thème « tiré du chapeau » que chaque spectateur a dû proposer comme seul droit d'entrée!

Une belle soirée offerte par « LES SPONTANES » qui, depuis quelques années, mènent leurs répétitions dans la salle de la mairie mise

gracieusement à leur disposition une fois par mois.

Monsieur le Maire a eu l'heureuse surprise de se voir remettre très officiellement un « Nez Rouge d'honneur » des mains de Zoé Valton, la Madame Loyale de la troupe. Il a reçu cette distinction unique avec humour et gentillesse devant un public ravi par la situation comique! La municipalité a offert un pot amical à l'ensemble de la troupe.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU



8 MAI 45 : CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE ET ACCUEIL DES VOITURES ANCIENNES SUR LE STADE

Surtout ne jamais oublier! C'est le sens du message du secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense pour la cérémonie commémorative du 8 mai, célébrée comme à l'accoutumée dans notre commune.

À 10h30, le Conseil Municipal, des représentants des Anciens Combattants, dont faisait partie le père de Christian Peutot, et quelques faÿssiennes et faÿssiens, se sont associés à Monsieur le Maire pour commémorer le 71e anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

La lettre du secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire a été lue, rappelant que « La Seconde Guerre mondiale fut marquée par un déchaînement de violence jusqu'alors inconnu dans l'histoire », et que « Ces mémoires de courage et de souffrance doivent continuer à vivre, au-delà des commémorations. À vivre dans les lieux qui les incarnent, tels que les plages

du Débarquement, le Mont-Valérien, le camp de Natzweiler-Struthof, la prison de Montluc, le mémorial de la Déportation et celui de la Shoah, bientôt celui du Mont-Faron, et aujourd'hui, celui du Mémorial des civils dans la guerre à Falaise en Normandie, inauguré ce 8 mai 2016. »

Les noms de ceux qui sont morts pour la France ont été égrenés par un jeune du village. Une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts par Christian Peutot et par Monsieur Bernard Brun. Une minute de silence fut alors observée, après que l'assemblée ait écouté le « Chant des partisans » et la « Marseillaise ».

Un vin d'honneur a ensuite été offert par la municipalité au stade sous un soleil bien agréable, et qui a permis d'admirer pas moins de 70 voitures anciennes. Le village a en effet accueilli un défilé de voitures de collections, organisé par Jean-Pierre Gallois, et qui, après avoir traversé la rue Grande, a fait étape au stade, pour ensuite rejoindre Saint-Pierre-lès-Nemours pour le déjeuner vers 13h.

Peggy LINOIS-DEBUT







TOURNOI DE PÉTANQUE À L'EAU!

Malgré la pluie qui pourtant n'avait pas du tout été conviée, une soixantaine de personnes sont venues passer la journée sur le stade.

Le tournoi co-organisé par l'association de chasse

et la mairie avec l'aide matérielle de l'association Loisirs-Amitié, n'a pas pu avoir lieu. Quelques passionnés ont malgré tout lancé quelques boules entre deux averses, juste pour le plaisir. Avec courage les « As du Barbecue » ont réussi à faire cuire les saucisses et les pommes de terre à l'ail de Nelly. Après le repas, les jeux de cartes ont occupé plusieurs équipes et la convivialité a fait le reste puisqu'à 18h nous avons partagé l'omelette géante préparée par Jacky et Eric! Nous avons eu l'occasion de nous réjouir d'avoir construit ce préau sans la présence duquel nous n'aurions pas pu résister au mauvais temps.

Nous avons aussi constaté à quel point il était nécessaire de faire des travaux de voirie au niveau de l'entrée du stade, ce qui ne devrait pas trop tarder.

Rendez-vous l'année prochaine en espérant une météo plus favorable.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

DES LIVRES EN LIBERTÉ DANS LES ABRIS BUS

Ceux qui se promènent et ceux qui circulent lentement rue Grande ont pu remarquer que nous avons récemment mis des livres à la libre disposition des passants dans les abris bus de la commune, celui de la mairie et celui de Carrouge. Un joli logo créé par un jeune faÿssien signale les lieux.

Ce phénomène culturel connu sous le nom de « Crossbooking » a été créé aux Etats-Unis par des passionnés du livre du monde entier afin de promouvoir la culture littéraire et de partager les livres.

En France, cette pratique est appelée "livre voyageur". A Faÿ nous avons choisi « Livres en liberté ».

Le concept général consiste à déposer des livres dans des endroits publics (bords de rivière, lieux de loisir, gares, bancs publics etc.) afin que chacun puisse venir les emprunter, les lire et revenir les déposer à la même place, ou de les remplacer par un autre livre. C'est ainsi que nous souhaitons faire vivre les deux endroits que nous venons d'installer.



C'est un groupe de bénévoles de Faÿ qui les ont conçus et qui vont les surveiller. C'est également ce même groupe qui, autour de Marie-Hélène Héliot, prépare la création d'un Point Lecture Multimedia qui sera provisoirement installé dans la salle de la mairie au début de l'année prochaine. Une belle aventure qui nécessitera encore davantage de personnes volontaires pour trouver sa pleine mesure. Si vous avez envie de nous rejoindre, même avec peu de disponibilité horaire, vous êtes tous les bienvenus ! L'ambiance est sympathique et aucune compétence n'est requise sinon celle de vouloir participer à un projet collectif. Merci de vous faire connaître auprès de notre secrétaire.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

La Société d'Histoire de Faÿ-lès-Nemours et de ses environs s'est réunie en assemblée générale le 2 mai 2016 à 18H30 en la salle de la Mairie.

L'ensemble des participants souhaite continuer d'œuvrer pour cette association.

Le Président sortant Bernard BRUN a présenté un historique de cette association créée en 1998 ainsi que les différentes publications produites :

- En 1998 : Réimpression de la Monographie de FAŸ réalisée en 1898 par Paul NEVEU, instituteur public à Paris (il reste encore une cinquantaine d'exemplaires)
- En 1999 : Publication d'un livret « Rétrospectives des vues de Faÿ-lès-Nemours 1900-1999 » dont le tirage est épuisé.
- En 2014 : Publication de deux cartes postales de la commune créées par Bernard THERET.

Depuis quelques années la Société n'a pas connu une grande activité faute de membres intéressés.

Le public présent ce soir laisse présager une relance des activités. Si les travaux de cette association vous intéressent contactez le Président Bernard BRUN au 01 64 28 07 88.

L'association Histoire et Archéologie de Faÿ et environs, tient à votre disposition les deux cartes postales couleur qui viennent d'être éditées.

L'une, composée de plusieurs vues du patrimoine de la commune, l'autre spécialement conçue autour des polissoirs néolithiques visibles sur notre territoire.

Ces cartes ont été créées par Monsieur Bernard THERET et validées avec enthousiasme par toutes les personnes concernées, élus, membres des associations, membres de la commission des affaires culturelles. Elles ont également été imprimées à Faÿ! Elles sont vendues au prix de 0,50€pièce chez Monsieur BRUN, 46 rue Grande tél: 01 64 28 07 88 et sont également disponibles à l'Office de Tourisme Intercommunal à Nemours.

Bernard BRUN, président de l'association





L'INFLUENCE DE LA GUERRE SUR LE SPORT

suite de l'article paru dans le N°4 du courrier de Faÿ-lès-Nemours

Le 11 novembre 1918 marque l'arrêt des combats sur le front mais les soldats constituant l'ensemble des forces alliées ne rentrent pas immédiatement chez eux.

On ne peut libérer trop vite ces hommes qui représentent un moyen de pression sur l'Allemagne avant la signature définitive de la paix le 28 juin 1919 à Versailles.

Dans l'attente de leur démobilisation, ces hommes risquent de s'ennuyer.

Les stades et les terrains de sport vont remplacer

les champs de bataille. Les États-majors utilisent le sport pour remplir activement ces longues heures de désœuvrement.

La présence sur le territoire français des troupes alliées vont favoriser de multiples échanges sportifs nationaux et internationaux.

Afin de soutenir le moral des troupes, sont créés les jeux interalliés.

Avec une large variété de sports, ces jeux commencent par des phases éliminatoires au sein même des régiments et vont s'achever par une grande finale à Paris du 22 juin au 6 juillet 1919.

Ouvertes seulement aux soldats des régiments alliés, les finales réunissent 1500

Dix-huit nations y participent. C'est un succès car un public très nombreux assiste aux épreuves.

Les années de guerre 1914-1918 ont été l'occasion pour des millions de poilus de découvrir le sport et de s'adonner à sa pratique.

À la fin du conflit, les soldats français initiés sur le front constituent à ce titre un immense et exceptionnel vivier de futurs pratiquants.

Quelques poilus sportifs majoritairement d'origine urbaine ont su remarquablement transmettre leur passion à leurs camarades de tranchées qui étaient en grande partie issus du monde rural.

Certains jeunes officiers, fin pédagogues ont su encourager cette pratique.

La durée du conflit va permettre d'enraciner durablement cette nouvelle pratique dans les mœurs.

Une autre donnée est également à prendre en considération, les femmes ont aussi été

conquises par l'activité sportive. La guerre de 1914-1918 leur a fait prendre conscience de leur importance et de leur indépendance par rapport aux hommes.

Le 30 septembre 1917, un premier match de football est organisé. Sous l'impulsion d'Alice Milliat, la Fédération des sociétés féminines sportives de France est créée en 1917 et la Fédération sportive féminine internationale en 1921.

Des compétitions sont créées spécialement, permettant de pérenniser les bases nationales et mondiales de ce sport naissant, amenant une forte participation féminine aux jeux olympiques de 1924.

Marie Marvingt pionnière de l'aviation et de l'alpinisme porta l'uniforme des poilus et participa aux combats sous une identité masculine en 1915.

Des handicapés se sont rééduqués physiquement et socialement par le sport. Refusant la fatalité et en utilisant le sport, ces hommes ont su avec détermination retrouver leur intégrité. En affirmant ainsi leur volonté de revivre, ces pionniers connus et inconnus ont posé les bases du handisport. La coupe de France de football est créée en 1917 pour honorer Charles Simon tué le 15 juin 1915 à Ecurie.

Jules Rivet est nommé président de la F.I.F.A. en 1921. Humaniste convaincu, il persuade les diverses instances de cette institution de créer dans un esprit de réunification la coupe du monde dont la première édition aura lieu en 1930.

En rugby, depuis 2000, se dispute entre la France et la Nouvelle Zélande, le trophée Dave Gallaher, du nom du capitaine emblématique des All Black, tué par un éclat d'obus le 4 octobre 1917.

Après 1561 jours de combats et 6 mois d'attente, les poilus rentrent chez eux. Alors qu'ils sont profondément meurtris dans leur chair et dans leur âme, une tâche considérable les attend, il faut reconstruire la France.

Mais avant, il leur faudra du temps, beaucoup de temps pour, d'abord, réapprendre simplement à vivre.

Pour les soutenir ils auront cette modeste étincelle d'humanisme qu'est le sport.

Ainsi, la sortie du conflit va être marquée par une démocratisation des pratiques sportives.

La popularité du sport va s'accroitre constamment et pousser à la création des grandes fédérations françaises.

Bernard BRUN

Sources documentaires : Extraits de «14-18 Le sport sort des tranchées» de Michel Merckel parus dans la revue «La Charte», Organe de la Fédération Nationale André Maginot



© Le Pas D'oiseau - Arrivée d'une course disputée dans le cadre du Poilu's Park de Commercy, centre de détente institutionnel, situé à 20 km du front



© Le Pas D'oiseau - Club athlétique dans un village du Nord, à deux pas des lignes ennemies (Lecture pour tous du 1er février 1917)



© Le Pas D'oiseau - Marie Marvingt

À VOS PLUMES

FAŸ PRATIQUE















AU JARDIN DE MON CŒUR

Au jardin de mon cœur s'invitent et friment, Des tonnelles garnies de beau chèvrefeuille, Des pergolas de roses veloutées et sublimes, Et moult treilles de clématites caressant l'œil.

Au jardin de mon cœur gaiement se côtoient, Des fleurs singulières, tendre Cœur de Marie, Anthurium rutilant, Orchidée en robe de soie, Sabot de Vénus et curieux Oiseau de Paradis.

Au jardin de mon coeur souvent se prélassent De folles demoiselles amusées qui se pâment, Enivrées de mille senteurs imbibées d'audace, À l'haleine mélliflue, qui se diffuse dans l'âme.

Au jardin de mon cœur, ici et là, me fascinent, Des sentiers parsemés d'étranges filipendules, Des allées odorantes de lys, d'iris et de glycine Et leurs liserés que paraphent les campanules!

Au jardin de mon cœur s'enracine volontiers La splendeur, en miniature ou exhibitionniste. Qu'on la nomme Symphorine ou Amelanchier Myosotis ou Crocus, elle a un talent d'artiste!

Au jardin de mon cœur avec gaîté se plaisent, Les pavillons de verdure aux longues ramilles, Les clairières où jamais les échos ne se taisent, Et dans cet écran de lumière, la vie y fourmille.

Au jardin de mon cœur gentiment s'apprêtent Aux heures d'été, les somptueuses centaurées. Leurs inflorescences parées de jupes coquettes, Qu'elles soient Bleuets ou Jacées sont Beautés.

Au jardin de mon cœur humblement se mêlent, Fleurs des talus, des jardins, des lacs et rivières. Hautaines ou timides, à la tige épaisse ou grêle, Leur joliesse nous apparaît tellement familière!

Au jardin de mon cœur les curiosités abondent. Les napperons des nénuphars n'ont que l'envie De pavoiser et de glisser sur le miroir de l'onde, Devant des cygnes gracieux aux airs enorgueillis.

Au jardin de mon cœur les flâneurs se régalent D'eau de la source, belle Fontaine de Jouvence, De la sérénité et de la paix profonde sans égale, Avec pour paraphe la pureté propre à l'enfance.

Au jardin de mon cœur la nature devient reine. Sa magnificence transcende ce qu'elle effleure, Faisant se comparer à une merveilleuse sirène, La plus discrète corolle aux pétales de bonheur.

Martine GALLY

URBANISME

Certificats d'urbanisme (a) d'information : Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble)

- 077.178.16.00001 : au Lieudit « Le Marchais » vente de terrain.
- 077.178.16.00002 : au 11 rue de Montivier.
- 077.178.16.10003 : au 2 Clos des Orchidées.
- 077.178.16.10004 : Rue des Prés vente de terrains.
- 077.178.16.10005 : au 12 rue Grande.

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains, ...)

- 077.178.15.20004 : Division Lot A rue Grande.
- 077.178.15.20005 : Division Lot C Impasse de la Sapinière.
- 077.178.15.20006 : Division Lot D Impasse de la Sapinière.
- 077.178.15.20007 : Division Lot E Impasse de la Sapinière.

Déclarations préalables

- 077.178.15.00014 : Réfection de toiture au 16 rue Grande.
- 077.178.15.00015 : Division d'une unité foncière Rue grande
 Impasse de la Sapinière en 4 lots à construire et un lot conservé déjà bâti.
- 077.178.16.00001 : Remplacement des menuiseries et de la porte d'entrée au 2 rue de l'Eglise.
- 077.178.16.00002 : Implantation d'un abri de jardin, suppression d'une porte fenêtre côté ouest de la maison, création d'une porte fenêtre côté est de la maison, pose d'un grillage vert galvanisé au 6 rue de Foljuif.
- 077.178.16.00004 : Remplacement des fenêtres, porte d'entrée et porte de garage au 41 rue Grande.

Permis de construire accordés

- 077.178.15.00004 : Construction d'une maison d'habitation dans le lot 2 du Clos des Orchidées.
- 077.178.16.00002 : Aménagement partiel des combles, pose d'un carport, d'un abri en bois, d'une clôture, d'un portail et d'un portillon au 32 bis rue Grande.

Permis de construire refusés

• 077.178.16.00001 : Construction d'une maison d'habitation dans le lot 5 du Clos des Orchidées.

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES - Les transports scolaires

Compte tenu des baisses de dotations de l'Etat et de l'augmentation des charges sociales de solidarité le Conseil Départemental de Seine-et-Marne a décidé de s'aligner sur la majorité des départements français en limitant le subventionnement attribué aux transports scolaires à compter de la rentrée scolaire 2016 - 2017.

Trois titres de transports sont possibles pour les scolaires :

- 1. La carte SCOL'R concernant uniquement les CIRCUITS SPECIAUX (Quand aucune ligne régulière n'existe)
 - Les conditions : Agé de moins de 21 an
 - Scolarisé avec statut externe ou 1/2 pens. avant le Bac
 - Fréquenter un établissement public ou privé sous contrat
 - Le réseau : Uniquement sur les circuits spéciaux durant la période scolaire du point d'arrêt le plus proche du domicile à l'établissement fréquenté
 - Participation financière familiale
 - Elèves du primaire et du collège : 100 €
 - Elève des lycées : 150 €
 - Elève non seine-et-marnais : 300 €

Dans ce cadre la participation du département et du STIF s'élève en moyenne par an à 730 € par élève transporté

• Renseignements : Auprès du département de Seine-et-Marne Site : seine-et-marne.fr - Mail : bureauoffrescolaire@departement77.fr

2. La carte IMAGINE R (lignes régulières)

- Les conditions : Etre élève du primaire des collèges et des lycées
- Les circuits : L'ensemble des réseaux OPTILE-RATP et transiliens SNCF pour un nombre illimité de voyages sur toute l'Ile-de-France.
- Participation financière familiale
- Elèves du primaire : 191.90 € Collégiens : 191.90 €

Dans ce cadre la participation forfaitaire du département est de 150 € par élève

- Elèves des lycées : 341.90 €

Pour ces élèves aucune participation financière du département

• Renseignements : Dans les agences Imagine R Site : imagine-r.com - Tél : 09 69 39 55 55

3. Cartes SCOLAIRESBUS lignes régulières (ex carteoptile)

La carte scolaire bus lignes régulières, qui n'est plus financée par le département reste disponible auprès des transporteurs. Elle permet 1 trajet aller retour par jour entre le domicile et l'établissement fréquenté durant la période scolaire.

FAITES UN DON!

Les travaux de restauration de la toiture de l'église St Sulpice débuteront au premier semestre 2017.

Les demandes de subventions auprès de l'État, de la Région et du Département sont instruites.

Afin de diminuer au maximum le reste à charge pour la commune nous avons lancé une souscription publique en juin 2014 avec le soutien de la Fondation du Patrimoine.

A ce jour, de nombreux donateurs ont déjà participé à cette collecte de fonds. Qu'ils soient de Faÿ ou d'ailleurs, nous les remercions tous vivement.

Nous ne manquerons pas de les informer de l'avancée du projet et les convierons à partager un moment convivial pour marquer le début des travaux.

Nous comptons sur votre mobilisation et sur votre générosité.

Don en ligne sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine : **www.fondation-patrimoine.org/15753** ou

Don par chèque à l'ordre de "Fondation du patrimoine - église de Faÿ-lès-Nemours" à envoyer à : **Fondation du patrimoine délégation Île-de-France**

8, passage du Moulinet - 75013 Paris Téléchargez le bulletin de souscription sur **www.fondation-patrimoine.org/15753**

l pour

Restauration

de l'église Saint-Sulpice de Faÿ-lès-Nemours

FAITES UN DON!

ÉTAT CIVIL

Se sont unis

- le 23/04/2016 MIGEON Romain et MARTIN Élise
- le 30/04/2016 THIERRY Rudy et LAURAND Aurélie
- le 18/06/2016 RODRIGUES MARTINS ANTUNES Antonio et FERREIRA Sophie

Nous leur souhaitons à nouveau tous nos voeux de bonheur.

Nous a rejoints

• le 21/05/2016 : Aaron ELOUSSOUL Nous lui souhaitons la bienvenue.

Nous a quittés

• le 24/06/2015 FLEURENT Geneviève

Nous présentons à nouveau à la famille nos sincères condoléances.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI, MARDI, VENDREDI:

de 16h30 à 18h

JEUDI: de 10h30 à 12h

Tél: 01 64 28 10 76 ou 06 72 44 32 87

Mail:

mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr

FERMETURE

- le 15/07/2016
- Congés du 08/08 au 28/08/2016

Permanences:

les mercredis 10, 17 et 24 août de 9h00 à 12h00

OURS LE COURRIER DE FAŸ-LÈS-NEMOURS

Directeur de publication :

Christian PEUTOT

Rédactrice en chef :

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

ont collaboré à ce numéro :

Christian PEUTOT, Éric MOREAU, Michèle DELBARRE-CHAMPEAU Peggy LINOIS-DEBUT, Jacky LEBŒUF, Isabel MARANHAO, Reine DUVAL, Martine GALLY, Bernard BRUN

Photos: C. PEUTOT, M. GALLY M. DELBARRE-CHAMPEAU - J. LEBŒUF,

Relecture: Martine GALLY **Impression** et mise en page:

Imprimerie des Roches 01 64 29 12 26

Dépôt légal : Décembre 2006